

mandes légitimes et de doubler bientôt le nombre et l'importance de nos opérations. Par ce moyen nous obtiendrions, tant pour les nouveaux que pour les anciens actionnaires, une part plus large de profits; nous donnerions à notre Société une énergie et une vigueur nouvelle qui augmenterait la confiance du public, et nous lui assurerions pour toujours ce caractère de stabilité et de durée que ses fondateurs lui avaient assigné dès son origine en l'appelant: La Société Permanente de Construction des Artisans.

Le tout humblement soumis.

JOS. G. BOSSÉ

Président.

Québec 29 Mai 1879.